

N° 39365

Le 25 mars 2021

March 25, 2021

ENTRE :

Client B

Demandeur

- et -

Directeur des poursuites criminelles et
pénales, Service de police de la Ville de
Montréal, Me A, Client A et Me B

Intimés

ET ENTRE :

Me B

Demandeur

- et -

Directeur des poursuites criminelles et
pénales, Service de police de la Ville de
Montréal, Me A, Client A et Client B

Intimés

BETWEEN:

Client B

Applicant

- and -

Director of Criminal and Penal
Prosecutions, Service de police de la Ville
de Montréal, Lawyer A, Client A and
Lawyer B

Respondents

AND BETWEEN:

Lawyer B

Applicant

- and -

Director of Criminal and Penal
Prosecutions, Service de police de la Ville
de Montréal, Lawyer A, Client A and
Client B

Respondents

JUGEMENT

Les demandes d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour supérieure du Québec, numéros 500-36-009383-194 et 500-21-099038-197, 2020 QCCS 1830, daté du 29 mai 2020, sont rejetées.

JUDGMENT

The applications for leave to appeal from the judgment of the Superior Court of Quebec, Numbers 500-36-009383-194 and 500-21-099038-197, 2020 QCCS 1830, dated May 29, 2020, are dismissed.

J.C.C.
C.J.C.